



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 octobre 2017

Original : français

---

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-huitième session

### Compte rendu analytique de la 705<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 4 octobre 2017, à 10 heures

Président(e) : M<sup>me</sup> McCarney ..... (Canada)

## Sommaire

Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents ([DMS-DCM@un.org](mailto:DMS-DCM@un.org)).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.17-17706 (F) 091017 101017



\* 1 7 1 7 7 0 6 \*

Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Débat général (suite)**

1. **M. Alwasil** (Observateur de l'Arabie saoudite) dit que son pays a accueilli 291 000 Syriens, qui ont pu bénéficier de services d'éducation et de santé, et que 114 000 jeunes sont inscrits dans des établissements à tous les niveaux d'enseignement. En outre, l'Arabie saoudite a reçu plus de 600 000 Yéménites depuis le début de la crise dans ce pays et plus de 258 000 jeunes sont scolarisés.

2. Le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaire participe actuellement à 153 projets destinés au Yémen et à ses réfugiés, notamment dans les domaines de l'hébergement, de la sécurité alimentaire, du relèvement rapide, de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau et en nourriture. Le coût total de ces projets est d'environ 630 millions de dollars.

3. Par ailleurs, le Royaume accorde une grande importance aux souffrances des Rohingya et le Roi Salman a fait un don de 15 millions de dollars en leur faveur. Des visites ont été organisées dans des camps de réfugiés rohingya au Bangladesh et le Centre Roi Salman examine actuellement des projets relatifs à la santé et à la situation humanitaire dans ces camps.

4. **M<sup>me</sup> Maramba** (Observatrice du Zimbabwe) dit que son pays souscrit à la déclaration prononcée par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Zimbabwe accueille près de 11 000 réfugiés, certains étant arrivés sur son territoire dans les années 1990, tandis que d'autres fuient aujourd'hui la résurgence du conflit au Mozambique.

5. **M<sup>me</sup> Maramba** souligne la nécessité d'agir ensemble pour apporter une protection internationale aux réfugiés et aux demandeurs d'asile et pour mettre un terme aux conflits et aux persécutions. À cet égard, sa délégation appuie les orientations stratégiques du HCR pour 2017-2021. Concernant les analyses de situation réalisées par le HCR, elle estime qu'à l'avenir toutes les situations devraient être prises en compte dans les documents présentés au Comité exécutif, et pas seulement celles des principaux pays d'accueil.

6. **M. Chir** (Algérie) dit que sa délégation souscrit à la déclaration prononcée par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique.

7. Il fait observer que ce sont majoritairement des pays en développement qui continuent de faire face aux flux de demandeurs d'asile et que la proximité géographique ne saurait justifier à elle seule cette asymétrie. Pour traduire dans les faits les dispositions de la Convention relative au statut des réfugiés, il faudrait que le HCR élabore une cartographie des besoins, qui permettrait d'évaluer convenablement la charge que représente la présence des réfugiés, ainsi que la contribution des pays et des communautés d'accueil. Concernant la promotion de solutions durables, le retour librement consenti dans la sécurité et la dignité reste la solution la plus appropriée. Par ailleurs, M. Chir engage le HCR à collaborer avec les partenaires et l'ensemble de la communauté internationale afin d'agir efficacement dans les trois domaines fondamentaux que sont l'assistance, la protection et la recherche de solutions durables.

8. M. Chir appelle enfin l'attention sur le fait que l'Algérie accueille depuis quarante-deux ans des réfugiés sahraouis, qui espèrent voir leur exil forcé prendre fin, et qu'elle reste attentive à toute initiative de la part du HCR sur la question.

9. **M<sup>me</sup> Shino** (Japon) dit que son pays a déjà versé environ 150 millions de dollars au HCR en 2017. Elle ajoute que dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés, elle s'est personnellement rendue en Ouganda, où elle a pu constater l'importance de répondre aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil. Elle estime que la communauté internationale a beaucoup à apprendre de l'expérience et de la pratique de l'Ouganda.

10. L'éducation et l'aide à la subsistance sont indispensables pour donner aux réfugiés les moyens d'être autonomes et prêts pour le rapatriement ou la réinstallation. À cet égard, le Japon a accueilli 28 étudiants syriens dans ses établissements d'enseignement supérieur,

dans l'espoir que cette expérience contribuera à renforcer les capacités des jeunes qui reconstruiront la Syrie.

11. M<sup>me</sup> Shino fait part de sa profonde préoccupation concernant la situation des Rohingya et salue les efforts déployés par le Bangladesh pour accueillir un tel afflux de réfugiés. Elle annonce que le Japon a décidé d'ajouter 4 millions de dollars aux 12 millions déjà versés en 2017 pour faire face à cette urgence humanitaire et sécuritaire.

12. M<sup>me</sup> Londoño Soto (Colombie) dit que les consultations thématiques qui auront lieu prochainement concernant le Pacte mondial seront l'occasion unique d'élaborer des outils concrets permettant de trouver des solutions à la crise des réfugiés. Il faut concevoir le Pacte mondial comme un instrument flexible, adaptable aux différents contextes et qui tienne compte des capacités nationales. Par ailleurs, les vingt ans d'existence et de mise en œuvre des Principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays devraient être l'occasion d'évaluer les progrès réalisés et les principales difficultés rencontrées.

13. Au plan national, il est à noter que le conflit armé colombien a fait plus de sept millions de déplacés et que ces derniers sont au centre du processus de développement et de paix, avec l'adoption en 2011 de la loi relative aux victimes (*Ley de víctimas*).

14. M. Aryasinha (Observateur de Sri Lanka) dit que Sri Lanka est un pays de destination pour les réfugiés des États voisins et qu'il continue de travailler en coopération avec le HCR afin de faire face aux difficultés liées à l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile.

15. Le Gouvernement sri-lankais condamne avec fermeté l'attaque perpétrée sur son territoire contre 30 réfugiés rohingya et fait savoir que des mesures ont été prises pour assurer la sécurité des réfugiés et pour poursuivre les responsables. M. Aryasinha souligne en outre que, sans préjudice du droit des pays de contrôler leurs frontières, la fermeture des frontières en période de crise humanitaire pourrait entraîner une escalade de la violence, et notamment du trafic et de la traite des personnes.

16. M. Serra (Italie) dit que son pays souscrit à la déclaration de l'Union européenne.

17. Environ 106 000 migrants sont arrivés en Italie depuis le début de l'année 2017, venant s'ajouter aux 180 000 personnes ayant rejoint ses côtes en 2016. L'Italie devient progressivement un pays de destination, et non plus de transit, les demandes d'asile et d'autres formes de protection ayant augmenté de 47 % entre 2015 et 2016. Dans ce contexte, les autorités ont pris des mesures visant à réduire l'engorgement du système d'asile et à fournir une assistance adaptée aux réfugiés vulnérables.

18. L'Italie estime qu'il est essentiel de mettre en place le Cadre d'action global pour les réfugiés dans des situations présentant des difficultés diverses afin de retenir les bonnes pratiques et de les appliquer aux crises actuelles lorsque cela est possible.

19. M. Gaffey (Irlande) dit que son pays souscrit à la déclaration de l'Union européenne.

20. En 2016, l'Irlande a dirigé, avec la Jordanie, les négociations qui ont abouti à la Déclaration de New York. Elle reste déterminée à faire en sorte que les initiatives diplomatiques, politiques et humanitaires soient plus cohérentes, intégrées et axées sur les besoins des réfugiés. M. Gaffey dit que la situation en Afrique met en relief l'importance du Pacte mondial sur les réfugiés, qui permettra de mieux partager les charges et les responsabilités.

21. M. Gaffey fait remarquer que les violences sexuelles et sexistes sont récurrentes dans les situations de réfugiés. L'Irlande salue les travaux du HCR à cet égard, ainsi que le programme de formation élaboré avec l'Organisation internationale pour les migrations concernant la protection des personnes appartenant à la communauté LGBT.

22. M<sup>me</sup> Kostadinova (Bulgarie) dit que son pays souscrit à la déclaration de l'Union européenne et appuie fermement la Déclaration de New York et le Cadre d'action global pour les réfugiés.

23. Pour répondre à l'afflux de migrants, les autorités bulgares ont entrepris de réformer le système national de protection et d'accueil. Malgré les difficultés auxquelles elle fait face, la Bulgarie s'acquitte de ses obligations et fournit aux demandeurs d'asile et aux réfugiés un hébergement, de la nourriture et d'autres services en fonction de ses capacités. Elle participe également aux plans de relocalisation et de réinstallation de l'Union européenne.

24. Par ailleurs, le nombre d'enfants demandeurs d'asile a été multiplié par six en six ans dans les pays de l'Union européenne. Dans ce contexte, la Bulgarie et le HCR organisent conjointement des formations sur la prise en charge des enfants non accompagnés.

25. **M. Mercado** (Argentine) dit que son pays a adopté un programme spécial d'octroi de visas, « Programa Siria », afin d'accueillir des réfugiés syriens et de faciliter leur regroupement familial. Par ailleurs, l'Argentine se réjouit de faire partie du Mécanisme conjoint d'appui aux pays de réinstallation émergents, lancé lors du Sommet des dirigeants sur les réfugiés en septembre 2016.

26. L'Argentine aura bientôt terminé son évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action du Brésil, au titre duquel elle s'était engagée à élaborer un programme de réinstallation solidaire et un dispositif d'intégration locale. Dans ce contexte, le pays accueillera en novembre 2017 deux consultations sous-régionales visant à évaluer l'application du Plan d'action et des programmes d'asile et d'éradication de l'apatridie.

27. Enfin, M. Mercado mentionne une initiative mise en place conjointement avec l'Italie, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la Santé, qui vise à encourager le renforcement des systèmes de santé afin de mieux répondre aux besoins des réfugiés. Il conclut en soulignant la nécessité d'inclure dans le Pacte mondial un chapitre sur la question de la santé.

28. **M. Vierita** (Roumanie) dit que la Roumanie souscrit à la déclaration de l'Union européenne. La Roumanie est un pays de réinstallation et, en août dernier, elle a accueilli à ce titre 1 942 réfugiés reçus par la Grèce et l'Italie. En 2016, la Police des frontières roumaine a contribué aux opérations de Frontex en Méditerranée et en mer Égée, au cours desquelles 1 800 personnes ont été secourues. La Roumanie participe également aux opérations menées en mer Noire contre les passeurs et les trafiquants responsables de la traite des réfugiés. Par ailleurs, depuis sa création en 2008, le Centre de transit d'urgence de Timisoara a accueilli plus de 1 700 réfugiés, dont la réinstallation est à l'étude. Ce qui était un projet pilote est devenu un outil de protection permanent. La Roumanie continuera à fournir un soutien financier au HCR, notamment sous forme de contributions non affectées.

29. **M. Šćepanović** (Monténégro) dit que le Monténégro a adopté une nouvelle stratégie afin de fournir aux réfugiés et aux personnes déplacées des solutions durables. Des priorités sont définies dans ce cadre, afin de garantir le retour librement consenti de ces personnes dans leur pays d'origine, ou pour favoriser leur intégration au Monténégro, notamment par la délivrance de permis de résidence temporaires ou permanents. Le Monténégro participe également au programme régional de logement, dans le cadre duquel plus de 6 000 personnes déplacées de l'ex-Yougoslavie bénéficieront de solutions d'hébergement durables, ce qui permettra de fermer les centres collectifs. Des mesures ont également été prises pour recenser le nombre de personnes sans nationalité et leur fournir une assistance, ainsi que pour encourager l'enregistrement des naissances.

30. **M<sup>me</sup> Whyte** (Costa Rica) dit que le Costa Rica a dû faire face au cours des dernières années à une demande croissante d'octroi du statut de réfugié, de 159 % en 2015 par rapport à l'année précédente, 203 % en 2016 et 83 % pour la première moitié de l'année 2017. Cette tendance devrait se poursuivre. Face à cette situation et conformément aux engagements pris dans la Déclaration de New York, le Costa Rica a élaboré, à l'issue de consultations nationales avec de nombreux secteurs de la société, un cadre national intégré de protection et de réponse à la situation des réfugiés au Costa Rica, sous la direction du Gouvernement, qui coordonne les différentes institutions, et avec l'appui technique du HCR. Par cette mesure, qui complète d'autres initiatives précédentes en faveur des réfugiés, le Costa Rica espère contribuer à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, auquel

elle apportera son expérience et les bonnes pratiques qu'elle aura appliquées. Par ailleurs, le Costa Rica a reçu 100 personnes dans le cadre du mécanisme de protection en transit.

31. **M. Johnson** (Togo) dit que le Togo vient d'adopter une nouvelle loi sur l'asile qui prend en compte les avancées du droit des réfugiés. Le Gouvernement togolais conjugue régulièrement ses efforts à ceux du HCR, comme dans la mise en œuvre du projet agropastoral d'appui à l'autonomisation économique des réfugiés lancé en octobre 2016. Le Gouvernement s'emploie également à trouver des solutions définitives pour les réfugiés de longue durée, et en particulier pour les ressortissants des pays voisins, notamment par la délivrance de documents d'identité. Il se propose d'organiser avant la fin de l'année 2017 un forum national sur la recherche de solutions durables pour l'ensemble des réfugiés présents au Togo. Un processus de restructuration du Bureau de la représentation du HCR au Togo a été entamé en 2015, qui va s'achever en 2017, et de nombreuses responsabilités seront transférées aux structures gouvernementales dans ce cadre.

32. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Il félicite la Colombie, qui a toujours mis l'accent sur les personnes déplacées et qui met en œuvre un processus de reconstruction axé sur les victimes. Il remercie l'Argentine pour son Programme Syrie qui, il l'espère, constituera un précédent dans la région. Le Haut-Commissaire est très conscient du poids considérable que représente l'accueil des réfugiés pour l'Italie et demande aux autres pays d'Europe de partager davantage les responsabilités qui leur incombent dans le cadre du programme de réinstallation. Le Haut-Commissaire remercie la Bulgarie pour les mesures qu'elle a prises afin de réduire les cas d'apatridie et de mieux prendre en charge les mineurs non accompagnés. Il souhaite que tous les aspects de l'arrivée de mineurs non accompagnés soient pris en compte par la communauté internationale, que leur détention soit évitée et qu'une approche fondée sur l'intérêt supérieur des enfants soit adoptée. Le Haut-Commissaire se félicite enfin du transfert des responsabilités du HCR aux instances gouvernementales en cours au Togo et souhaite que beaucoup d'autres pays suivent cet exemple.

33. **M<sup>me</sup> Majali** (Jordanie) rappelle que la Jordanie est le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde, cette communauté représentant plus de 29 % de sa population. L'accueil et le séjour des réfugiés ont eu des conséquences négatives sur la croissance économique et le budget du pays et pèsent sur ses infrastructures. Le chômage a atteint le niveau record de 18,2 % au cours du premier trimestre de 2017. On évalue le coût de la crise syrienne à 2 milliards de dollars annuels, soit 5 % du PIB jordanien. Le Gouvernement jordanien a élaboré au cours des dernières années plusieurs plans de réponse globaux et intégrés pour faire face à la crise syrienne et rechercher une solution durable, fondée sur l'investissement et la croissance, qui favorise le développement économique et les possibilités de participation à la vie économique pour les Jordaniens comme pour les Syriens. La Jordanie compte sur la communauté internationale et sur les donateurs pour continuer à fournir l'appui nécessaire à son dernier plan d'action. Elle estime qu'elle bénéficierait utilement du nouveau Mécanisme de financement concessionnel à l'échelle mondiale de la Banque mondiale et elle demande que l'aide fournie aux pays hôtes soit prévisible, institutionnalisée et durable, que l'on s'attaque rapidement aux causes du départ dans les pays d'origine et que le statut de réfugié soit retiré quand les conditions l'ayant motivé disparaissent. Elle considère enfin qu'une solution politique au conflit syrien doit garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et permettre le retour des réfugiés.

34. **M. Lorenz** (Luxembourg) dit que le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Il rappelle que son pays a signé avec le HCR un accord pluriannuel afin de lui permettre de disposer d'une prévisibilité budgétaire moyennant une contribution financière constante et stable. Le Luxembourg participe également aux urgences humanitaires et a récemment déployé la plate-forme E-mergency.lu dans le bassin du lac Tchad. Fruit d'un partenariat entre les secteurs public et privé, celle-ci met à la disposition du HCR un système satellitaire assurant le raccordement aux réseaux de communication, par téléphone et Internet, dans les situations de crise autour du globe. Par ailleurs, le Luxembourg a accueilli des demandeurs d'asile et des réfugiés, et reste favorable à l'idée

d'un système européen d'asile, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes de réinstallation de réfugiés.

35. **M. Garcia** (Philippines) dit que son pays continuera à mettre en œuvre le Mécanisme d'urgence relatif au transit avec le HCR et l'OIM, qui permet l'évacuation immédiate des réfugiés risquant d'être refoulés et persécutés dans leur pays d'origine, malgré les problèmes humains et financiers auxquels sont confrontées les Philippines en raison des catastrophes naturelles qui frappent le pays chaque année. Les Philippines sont par ailleurs le seul pays d'Asie à avoir mis en place une procédure de détermination du statut de réfugié. Sur le plan multilatéral, les Philippines appuient les initiatives visant à s'attaquer aux causes des mouvements transfrontières. À cet égard, elles continuent de participer à la Plate-Forme sur les déplacements liés aux catastrophes, mécanisme public qui renforce la coopération afin d'améliorer la protection des personnes déplacées par les catastrophes. Elles ont participé activement au débat sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées et ont entamé une consultation nationale interinstitutions pour contribuer à son élaboration. Les Philippines continuent également à apporter un soutien financier au HCR et à répondre aux appels de financement extrabudgétaire pour faire face aux situations exceptionnelles relatives aux réfugiés.

36. **M<sup>me</sup> Van Daalen** (Pays-Bas) dit que les Pays-Bas s'associent à la déclaration de l'Union européenne. Ils estiment que le Pacte mondial sur les réfugiés doit porter sur le sens du principe du partage des responsabilités dans la pratique, afin qu'apparaisse clairement ce que l'on attend des États, par exemple un soutien pluriannuel au HCR et aux autres organisations d'aide aux réfugiés, le renforcement de l'autosuffisance des réfugiés et de leurs communautés d'accueil, ou encore la coopération en matière de développement. La mise en œuvre du Cadre global d'action pour les réfugiés doit permettre d'agir d'une manière radicalement nouvelle. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs concernés doivent coopérer, y compris dans l'optique d'un développement sur le long terme.

37. Les Pays-Bas saluent l'appui du HCR à la réforme du système pour le développement engagée par le Secrétaire général de l'ONU, le félicitent d'avoir progressé sur la réalisation des engagements qu'il a pris dans le cadre du grand compromis, l'invitent à respecter encore davantage les normes de transparence fixées par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI) et saluent sa solidité financière. Ils défendent ardemment la non-préaffectation des financements, soutiennent les réformes internes du HCR et saluent la stratégie du HCR sur le long terme en matière de levée de fonds auprès du secteur privé. À l'instar du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), ils invitent le HCR à améliorer sa communication.

38. Tout en félicitant le HCR d'avoir su élaborer une planification stratégique en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et d'autres acteurs pour ce qui concerne le plan d'intervention pour la Syrie et le Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience, les Pays-Bas souhaitent connaître les priorités fixées à l'action du HCR face à la crise syrienne. Par ailleurs, le déplacement massif de Rohingya, l'ampleur de la crise en matière de protection au Soudan du Sud, l'amélioration des conditions de détention en Libye, l'absence d'amélioration de la situation au Yémen et la poursuite des déplacements en Somalie sont des points sur lesquels il convient d'agir.

39. **M. Lomónaco** (Mexique) dit que le Mexique souscrit à la déclaration faite par l'Australie au nom du Groupe des amis de la Campagne du HCR visant à mettre fin à l'apatridie (« Campagne #IBELONG »). Son pays a annoncé des mesures visant à renforcer les procédures de détermination du statut de réfugié, fondées sur les normes internationales, à encourager les mesures de substitution à la détention administrative et à promouvoir l'inclusion socioéconomique de celles et ceux ayant obtenu le statut de réfugié.

40. Face aux défis que posent l'augmentation des flux de réfugiés et la diversité de ces flux, le Mexique, qui a une longue tradition d'accueil de réfugiés, a décidé de renforcer sa collaboration avec le HCR. Ainsi, le premier dialogue stratégique sur la protection s'est tenu en mars 2017 à Mexico. Par ailleurs, le Mexique a rejoint le Cadre d'action global

pour les réfugiés dans les Amériques et présentera son plan national d'action lors de la table ronde de haut niveau organisée sur ce cadre régional, au Honduras, le 26 octobre 2017.

41. **M. Krivas** (Lituanie) dit que la Lituanie s'associe à la déclaration de l'Union européenne et qu'elle salue les activités déployées par le HCR, y compris en ce qui concerne l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés. Les actions menées pour les réfugiés doivent être mues par le respect des principes des droits de l'homme consacrés par la Charte des Nations Unies et la Convention relative au statut des réfugiés. Par ailleurs, même si le flux de réfugiés en Europe est mieux contrôlé et plus gérable, la situation reste fragile. La Lituanie réaffirme son engagement à partager le fardeau avec les États membres de l'Union européenne sérieusement touchés par la crise des réfugiés, notamment à travers ses programmes de réinstallation.

42. **M<sup>me</sup> Rodriguez Mancía** (Observatrice du Guatemala) dit que le Guatemala est récemment devenu un pays de destination des migrants, y compris des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le 19 mai 2017, le Guatemala a accueilli le Dialogue régional sur la protection. Depuis quelques mois, il participe à l'élaboration du cadre intégral régional de protection et de solutions, qui sera fondé sur les engagements pris dans la Déclaration de New York et la Déclaration d'action de San José. En outre, il a élaboré un plan d'action national pour apporter une réponse complète à la question des réfugiés et adopté un nouveau code migratoire, axé sur la protection des migrants et des réfugiés.

43. **M. Aala** (Observateur de la République arabe syrienne) dit que les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) continuent d'assumer la plus grande part de l'aide aux réfugiés dans le monde alors que la communauté internationale s'est engagée à mieux partager le fardeau et les responsabilités, notamment dans la Déclaration de New York. Il est regrettable que la gestion des flux de réfugiés se fasse selon des considérations politiques. La question des déplacements forcés ne sera pas réglée tant que l'on ne s'attaquera pas à leurs causes profondes, qui ne doivent pas être examinées de manière sélective. L'occupation israélienne de la Palestine, du Golan syrien occupé et des autres territoires arabes occupés reste la principale raison de la présence de réfugiés palestiniens en Syrie. Les interventions extérieures dans les affaires internes des gouvernements, notamment le soutien au terrorisme, participent, depuis plusieurs années, à la déstabilisation de la région. Le Gouvernement syrien souhaite que les programmes d'aide ne soient pas conditionnés à des décisions politiques et demande à être davantage associé aux projets d'aide aux déplacés en Syrie. En brisant le siège de Deir Ezzor, il a permis l'acheminement de l'aide humanitaire et le retour de dizaines de milliers de réfugiés. Il suit de près les pourparlers d'Astana et espère que les hostilités cesseront. Il compte également que les conditions nécessaires à la réconciliation se réaliseront, que le terrorisme sera éradiqué, que la stabilité reviendra et que les retours volontaires seront possibles dans tout le pays. La réussite de la solution politique et l'amélioration de la situation humanitaire dépendront également du climat international et régional, de la lutte contre le terrorisme et de l'abandon des mesures coercitives unilatérales à l'endroit de la population syrienne.

44. **M. Digna** (Soudan) dit que le Soudan s'associe à la déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Soudan accueille plus de 2 millions de réfugiés, dont plus d'un million sont originaires du Soudan du Sud. Il enregistre en moyenne 500 demandes d'asile par jour, en partie dans les régions orientale et méridionale du pays. Face à cet afflux massif, l'aide internationale reste faible car elle ne couvre que 20 % des besoins. Une Haute Commission a été créée pour aider les Sud-Soudanais, avec l'appui du secteur privé, d'organisations locales et internationales et de la société civile.

45. En coopération avec le HCR et le Gouvernement tchadien, une décision tripartite a été adoptée le 31 mai 2017 au sujet du retour des réfugiés du Tchad vers le Soudan, et vice-versa. Le Soudan tient par ailleurs à confirmer son engagement en faveur de la coopération, de la coordination et du partage équitable et viable du fardeau des responsabilités.

46. **M. Ambrazevich** (Biélorus) dit que la République du Biélorus a tenu des consultations nationales associant tous les partenaires intéressés afin de déterminer sa position au sujet des futurs pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et pacte mondial sur les réfugiés. Il rappelle que l'augmentation du nombre de

migrants et de réfugiés enregistrée au cours des dernières années est une conséquence directe de guerres et de conflits dont beaucoup ont éclaté parce que certains pays ont enfreint les règles du droit international. Le Bélarus estime que la communauté internationale rencontre des problèmes à cause de l'incapacité des pays à mettre un terme à la guerre froide. Il y a vingt-cinq ans, les pays considérés comme les vainqueurs de cette guerre ont établi un nouvel ordre mondial auquel ils n'ont pas associé les autres pays. C'est pourquoi le Président du Bélarus, Alexander Lukashenko, a proposé de lancer un nouveau processus d'instauration de la paix, dans le cadre duquel les principaux acteurs de la scène internationale débattraient de l'établissement d'un nouvel ordre mondial. La ville de Minsk pourrait accueillir de tels débats.

47. **M. Klymenko** (Observateur de l'Ukraine) dit que l'Ukraine souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne. Il fait observer que le Pacte mondial sur les réfugiés devrait aborder la question des personnes déplacées, qui représentent une part importante des personnes relevant du HCR. L'attaque menée par la Russie contre l'Ukraine a causé le déplacement de plus de 1,5 million d'Ukrainiens, qui reçoivent toujours une assistance de la part du Gouvernement ukrainien et de ses partenaires internationaux. Néanmoins, beaucoup reste à faire pour améliorer la situation de ces personnes. Il faut notamment garantir l'approvisionnement en eau et en électricité aux déplacés du Donbass, réparer les infrastructures endommagées et offrir des logements et un soutien social et psychosocial aux déplacés. Les soi-disant « autorités locales », soutenues par la Russie, bloquent en permanence l'accès du Gouvernement ukrainien et des organisations internationales aux territoires dont les autorités du Donbass ont temporairement perdu le contrôle. L'Ukraine demande à la Fédération de Russie de respecter les obligations qui sont les siennes en vertu des accords de Minsk, c'est-à-dire de retirer ses troupes et ses mercenaires du territoire ukrainien et de cesser de fournir des armes et des munitions aux groupes armés illégaux dans le sud-est du pays. La situation humanitaire du sud-est de l'Ukraine pourra alors être rapidement stabilisée, ce qui permettra aux personnes qui ont été forcées de se déplacer de rentrer chez elles et de reprendre une vie normale. En outre, les autorités d'occupation sont réticentes à laisser le HCR accéder au territoire de la République autonome de Crimée pour évaluer les besoins des personnes relevant de son mandat en matière d'aide humanitaire. L'Ukraine apprécierait que le HCR redouble d'efforts pour mener sa mission dans cette partie du territoire. Elle demande aussi à tous ses partenaires internationaux de continuer de lui apporter leur aide, en particulier aux fins du financement de l'exécution du plan d'intervention humanitaire en faveur de l'Ukraine et des programmes du HCR. Compte tenu de sa situation, le Gouvernement ukrainien a acquis dans le domaine de la gestion des déplacements internes massifs une solide expérience dont il pourrait être tenu compte dans le cadre du développement du Cadre d'action global pour les réfugiés.

48. **M<sup>me</sup> Korka** (Grèce) remercie le HCR, l'Union européenne (UE) et l'Organisation internationale pour les migrations pour l'aide vitale qu'ils apportent à son pays dans le cadre de la gestion des flux sans précédent de réfugiés. La question des réfugiés ne concernant pas seulement la Grèce et l'UE et imposant une action mondiale fondée sur le partage des responsabilités, la Grèce adhère pleinement à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et se félicite des perspectives ouvertes par ce document. Elle demande à ce que le mandat du HCR, responsable du respect des grands principes humanitaires, soit renforcé. La communauté internationale doit collaborer non seulement pour combattre les causes profondes de la guerre et des persécutions, mais également pour prendre en charge les personnes qui ont droit à une protection internationale. Il faut aussi garantir l'intégration des personnes auxquelles l'asile a été accordé. La Grèce s'y emploie en adoptant des textes de loi sur la gratuité de l'enseignement pour tous les enfants réfugiés et l'accès gratuit aux services de santé de base, ainsi que des mesures d'économie sociale et solidaire.

49. Le nombre de réfugiés arrivant sur les côtes grecques continue d'augmenter ; la Grèce a déjà enregistré 31 000 demandes d'asile et demande à ses partenaires de l'aider à faire face à cet afflux massif en faisant preuve de solidarité et en respectant le principe de partage des responsabilités.



50. **M. Paul** (Inde) dit que les pays en développement accueillent 86 % des réfugiés, ce qui affaiblit gravement leurs capacités. La communauté internationale doit venir en aide aux États qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés et renforcer leurs capacités. Étant donné que le mandat du HCR s'élargit et que les besoins en matière de financement de l'aide humanitaire sont croissants, il faut trouver des moyens de financement innovants qui permettent aux pays et aux communautés d'accueil de répondre aux situations d'urgence humanitaire et de satisfaire aux besoins à plus long terme. Il faudrait également que les pays allouent davantage de fonds non préaffectés et de financements pluriannuels afin de garantir la prévisibilité et la continuité de l'action humanitaire. L'Inde se félicite des efforts que le HCR déploie pour accroître l'efficacité de son action, notamment de la multiplication des interventions en espèces. Elle souhaite voir rapidement aboutir le processus de gestion du changement, dont elle recommande l'application progressive aux opérations sur le terrain.

51. Le Cadre d'action global pour les réfugiés devrait intégrer pleinement l'approche en matière d'âge, de genre et de diversité du HCR et mettre en relation action humanitaire et développement. De même, il faut prévoir dans ce Cadre d'action les moyens d'aider les pays d'origine et les pays d'accueil des réfugiés à prévenir, à stabiliser et à régler la situation des réfugiés grâce au rapatriement volontaire et à la réinstallation. Le budget du HCR ayant affiché un déficit de 41 % en 2016, l'Inde demande à l'organisation de continuer à hiérarchiser ses activités afin de venir en aide aux réfugiés dans les circonstances les plus difficiles et de n'intervenir dans d'autres situations que si celles-ci relèvent de son mandat. De plus, elle prie instamment le HCR de renforcer les capacités des acteurs nationaux et locaux et de collaborer davantage avec eux afin d'adapter les solutions au contexte local et de garantir l'appropriation du processus par les personnes concernées et les communautés d'accueil. Elle lui recommande en outre d'allouer davantage de ressources financières et humaines à sa campagne visant à mettre fin à l'apatridie, et notamment d'augmenter les fonds alloués au titre du deuxième pilier.

52. **M. Paul** souligne que c'est à l'État concerné qu'il incombe au premier chef de protéger les personnes déplacées et que le HCR ne doit en aucun cas se substituer à l'État, mais agir avec son consentement pour l'épauler. L'Inde a toujours accueilli un grand nombre de réfugiés et continuera de le faire. Le régime de protection dont bénéficient les réfugiés sur son territoire découle de sa constitution et d'autres dispositions législatives applicables. L'Inde s'emploie à renforcer son cadre juridique et ses mécanismes administratifs pour mieux accueillir les réfugiés.

53. **M. Šuc** (Slovénie) dit que la Slovénie souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne. Au plan national, de nouvelles mesures doivent être prises pour renforcer le lien entre les organisations humanitaires et les organisations chargées du développement et garantir l'autonomie et la résilience. La Slovénie verse au HCR des contributions régulières dont elle a quasiment multiplié le montant par trois en 2015 et en 2016. De plus, elle entend également contribuer à l'action du HCR en faveur des Rohingya réfugiés au Bangladesh. Conformément à l'engagement qu'elle a pris pendant la conférence sur la Syrie qui s'est tenue à Bruxelles le 5 avril 2017, elle continuera, en 2018 et 2019, d'allouer des fonds à l'action menée par le HCR en faveur de la Syrie. La Slovénie appuie également plusieurs projets relatifs à l'autonomisation des femmes réfugiées, en particulier en Jordanie, au Liban et en Ouganda. Dans le cadre du programme de réinstallation de l'UE, elle a réinstallé 40 % du quota de réfugiés qui lui avait été assigné. Après le Sommet mondial sur l'action humanitaire, et compte tenu de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, la Slovénie a commencé à appliquer une nouvelle méthode de travail dans le domaine de l'action humanitaire. Ainsi, l'Assemblée nationale slovène a récemment adopté une décision concernant la coopération pour le développement et l'aide humanitaire qui jette les bases du nouveau cadre stratégique devant permettre à la Slovénie de faire face aux crises de manière plus efficace et plus cohérente. Cette décision met l'accent sur le lien entre l'action humanitaire et les activités en faveur du développement.

54. La Slovénie fait tout son possible pour prendre en charge les demandeurs d'asile qui se trouvent sur son territoire. Elle loge les réfugiés et les personnes qui demandent une protection internationale, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. En outre, elle a lancé un projet pilote dans le cadre duquel les mineurs non accompagnés sont pris en charge toute la journée par des professionnels.

55. **M. Zhaoxu** (Chine) dit que le problème des réfugiés exige une solution globale. La communauté internationale doit, d'une part, accroître son soutien au HCR et aux pays d'accueil et éliminer la xénophobie et la discrimination à l'égard des réfugiés, et, d'autre part, remédier à l'instabilité sociale et aux retards de développement qui sont à l'origine de nombreux déplacements. Elle doit également s'efforcer de régler les différends par le dialogue, d'augmenter l'aide allouée aux pays en développement et de créer les conditions propices à la stabilité et au développement des pays en développement. Il faut également promouvoir la solidarité internationale. Le HCR doit intégrer dans le Pacte mondial sur les réfugiés les enseignements tirés des projets pilotes de mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés. Ce pacte ne devrait pas contenir de dispositions allant au-delà de ce qui a été décidé par l'Assemblée générale ou des dispositions de la Convention relative au statut des réfugiés et de son Protocole. En ce qui concerne l'accueil et l'installation des réfugiés, il faut tenir compte de la situation et de la capacité des pays d'accueil. Les pays doivent également rester objectifs et neutres, ne pas faire de l'action humanitaire une question politique et respecter le principe de non-ingérence. En mai 2017, la Chine a organisé le Forum de l'initiative « Une Ceinture et une Route » pour la coopération internationale, qui a abouti à la signature de 270 accords de coopération dans le cadre desquels elle entend exécuter des projets de fourniture de nourriture et de tentes en faveur des pays se trouvant le long de la route de la Ceinture. La Chine a également conclu avec le HCR un accord par lequel elle s'est engagée à verser 8 millions de dollars à la coopération technique et économique.

56. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par le Luxembourg, les Pays-Bas, la Lituanie, le Bélarus, la Grèce, le Soudan, le Mexique, le Guatemala, la Jordanie, la République arabe syrienne, les Philippines, l'Inde et la Chine. Répondant aux questions posées par les Pays-Bas, il dit que le HCR examine l'utilisation de l'instrument IATI et que les priorités de l'organisation face à la crise syrienne consistent à soutenir les pays d'asile et à aider les personnes qui souhaitent rentrer chez elles. Concernant l'Ukraine, il demande à toutes les parties de redoubler d'efforts pour trouver des solutions au conflit afin d'améliorer la situation des personnes déplacées.

*La séance est levée à 13 h 15.*